

Élections ordinales



**NOTRE VOIX AU
CŒUR DE LA SANTÉ**

VOTRE MOBILISATION EST INDISPENSABLE AU RENOUVELLEMENT DE L'ORDRE

**“C’est aux
médecins de
s’engager pour
une organisation
des soins qui
les place au cœur
de la santé”**

En 2018, les élections ordinales dans vos départements s’inscrivent dans un cadre renoué, celui des ordonnances sur les professions de santé publiées l’été dernier. Suite aux nouvelles règles de parité et de limite d’âge ainsi qu’à l’adaptation de notre organisation aux dernières délimitations des régions, votre vote apportera à votre Ordre un profond renouvellement.

Les élections ordinales doivent aussi permettre de consolider le lien entre les médecins et leur ordre, comme de contribuer à la montée en puissance de notre Institution dans le débat public. Votre vote placera notre voix au cœur de la santé!

Les actions de l’Ordre auprès des pouvoirs publics reposent désormais sur des

bases solides : sur l’écoute de tous les médecins, notamment lors de la Grande consultation de l’automne 2015, mais aussi sur des propositions concrètes qui en sont issues.

Aujourd’hui, nous constatons avec satisfaction que la vision que nous portons pour l’avenir de notre système de santé s’est imposée au cœur des réflexions. Avec force et conviction, nous avons fixé pour objectif de faire de nos territoires les piliers de l’organisation des soins. Désormais, ce postulat est le fondement des propositions et des discours de nombreux acteurs de la santé.

Ce constat est le résultat de l’implication de chacun, aussi bien au niveau national que dans chacun de vos départements.

Avec les élections ordinales de 2018, c’est aux médecins de s’engager pour une organisation des soins qui les place au cœur de la santé. Notre mobilisation et nos suffrages doivent être à la hauteur de ce défi car chaque vote donnera à l’Ordre une force supplémentaire pour porter la voix des médecins.

**Votre mobilisation est indispensable!
Votez!**

D’ Patrick Bouet, président du Conseil national de l’Ordre des médecins

5 raisons DE VOTER

1

PARTAGER MA VISION DU SYSTÈME DE SANTÉ

L'expérience de chaque médecin nécessite la prise en compte de mes idées pour améliorer notre système de santé. En votant, j'exprime mes opinions sur le monde de la santé de demain.

2

ÊTRE AU CŒUR DU SYSTÈME DE SANTÉ AVEC L'ORDRE

En votant, je m'implique dans les actions de l'Ordre pendant les 6 prochaines années pour que tous les médecins soient au cœur du système de santé. Je porte mon suffrage pour assurer le fonctionnement démocratique de l'Ordre et lui donner l'audience nécessaire pour se faire entendre.

3

AVOIR DES RÉPONSES PRATIQUES DANS MON EXERCICE QUOTIDIEN

À chaque étape de ma vie de médecin, de l'installation à la fin d'exercice, l'Ordre m'accompagne personnellement et me conseille sur le plan pratique, déontologique et juridique. Ce soutien confraternel permet également à tout médecin en grave difficulté de bénéficier des services d'entraide de l'Ordre.

4

DÉFENDRE LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DE MA PROFESSION

Alors que notre profession est impactée par diverses mutations de la société et des modes d'exercice, en élisant mes représentants, j'accompagne l'Ordre pour défendre nos valeurs déontologiques et répondre aux enjeux de la médecine d'aujourd'hui et de demain.

5

EXERCER MON DROIT DE CITOYEN

Les élections sont un moment essentiel de la vie médicale, en élisant mes représentants, j'exprime et fais savoir mes choix, j'accomplis un geste citoyen, un droit civique qui appartient à chaque médecin. L'Ordre est ainsi la seule instance à porter la voix de l'ensemble des médecins.



Élections ordinales

voter

MODE D'EMPLOI

JOUR J
-2 mois



La liste des électeurs est affichée au siège du conseil départemental.



Un pli « ÉLECTIONS » est adressé à chaque médecin inscrit sur la liste électorale.



Ce courrier précise la date, l'heure et le lieu du scrutin.

JOUR J
-15 jours



les modalités de vote,



la liste des binômes de candidats,



la profession de foi des candidats.

Sont envoyées par courrier aux médecins électeurs :

JOUR J
-1 semaine

Vous pouvez voter par correspondance en amont du jour du vote :



en adressant votre lettre au siège du conseil départemental,



en déposant votre lettre au siège du conseil départemental.

À SAVOIR :

aucun vote par correspondance ne sera valable s'il parvient après l'ouverture du scrutin.

Jour J

Le vote a lieu lors de l'assemblée générale des électeurs

Vous pouvez voter :



en utilisant la liste des binômes de candidats établie par le conseil départemental reçue par courrier,



en indiquant sur papier libre les binômes de candidats que vous avez sélectionnés.

LES ACTIONS de l'Ordre

à la loupe

CONTRIBUER AUX TRAVAUX SUR LES
GRANDES QUESTIONS ÉTHIQUES

3 553

courriers reçus par an
par la section Éthique et Déontologie pour
des demandes de conseils ou d'informations

AGIR POUR AMÉLIORER
L'ACCÈS AUX SOINS

10

ans d'expertise
dans le domaine de
la démographie médicale

S'ASSURER DE LA COMPÉTENCE
DES MÉDECINS

73 762

qualifications enregistrées à l'Ordre
entre 2009 et 2016

PROTÉGER LES PATIENTS
ET LES MÉDECINS

96

dossiers traités
pour des problèmes liés à des dérives sectaires
et/ou des dérives thérapeutiques par an

ACCOMPAGNER LES
MUTATIONS DE L'EXERCICE

29

**rencontres avec des
organisations de médecins**
par an

RELAYER LES VALEURS
ET POSITIONS DE L'ORDRE
À L'INTERNATIONAL

18

réunions du réseau européen
des autorités compétentes médicales
européennes

PROMOUVOIR LE BON USAGE
DES TECHNOLOGIES DIGITALES

1 million

de gardes
gérées par le logiciel Ordigard

GARANTIR
L'INDÉPENDANCE
PROFESSIONNELLE
DES MÉDECINS

80 000

déclarations de conventions
passées entre les médecins et l'industrie
examinées chaque année

SOUTENIR LES MÉDECINS EN DIFFICULTÉ

1 250 000 €

de dotation prévus pour 2018



@ordre_medecins

@ www.conseil-national.medecin.fr